

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain  
QUILICHINI et Emmanuel CELERI  
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE PASTRICCIOLA

Suivant acte reçu par Maître Julien CHILINI, Notaire à AJACCIO, le 12 JUILLET 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Madame Marie Gertrude Agathe PAOLI, en son vivant sans profession, demeurant à AJACCIO (20000) 6 Bis boulevard Madame Mère. Née à PASTRICCIOLA (20121), le 6 août 1921. Divorcée de Monsieur Joseph CACCIARI, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire d'AJACCIO (20000) le 7 octobre 1985, et non remariée. Décédée à AJACCIO (20000) (FRANCE), le 11 janvier 2023.

Elle a possédé depuis plus de trente ans :

Sur la commune de Pastricciola (20121) Lieudit Guigliazza, une parcelle de terre sur laquelle est édiflée une maison à usage d'habitation cadastrée section A 695 pour 00ha 02a 28ca, précision étant ici faite que cette maison ne forme qu'une seule et même unité d'habitation avec la maison cadastrée section A 239 pour 30ca, cette unité d'habitation étant mitoyenne d'une maison cadastrée section A 238 appartenant à des tiers.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : [rombaldi.formalites@notaires.fr](mailto:rombaldi.formalites@notaires.fr)